PROCÈS

Le dandy, la princesse et "l'argent sale"

Il reste l'homme le plus secret de la sarkozie. Début décembre, Thierry Gaubert et son ex-épouse Hélène de Yougoslavie ont comparu pour "fraude fiscale". Plongée dans un monde qui s'est longtemps cru au-dessus des lois

◂ *Thierry Gaubert, le 7 octobre dernier.*

Il est des sujets judiciaires qui peuvent sembler arides. Ainsi, la fraude fiscale. Mais il arrive que, par la grâce d'une audience bien menée, une affaire prenne un intérêt insoupçonné ; que derrière un numéro de compte émerge un visage, qu'à la réalité froide d'opérations financières se substitue une atmosphère de film noir. Qu'un dossier prenne chair.

C'est bien cette transmutation qui s'est produite les 2 et 4 décembre devant la 32e chambre du tribunal correctionnel de Paris. Comparaissaient l'homme d'affaires Thierry Gaubert et son ex-épouse, la

Par **DAVID LE BAILLY**

princesse Hélène de Yougoslavie, pour « fraude fiscale » et « blanchiment de fraude fiscale aggravée ». Les deux accusés se voyaient reprocher d'avoir dissimulé 8,9 millions d'euros au fisc entre 1996 et 2016. Face à eux, une présidente, Caroline Viguier, précise et tenace, courtoise mais jamais dupe.

Thierry Gaubert fait partie de ces personnages interlopes à la lisière de la politique et du monde des affaires. Il fut l'un des tout premiers compagnons de route de Nicolas Sarkozy, à la mairie de Neuilly puis au ministère du Budget. Un homme de confiance,

DENIS ALLARD/REA

discret (il a toujours fui les journalistes), faisant le lien entre ses amis politiques et quelques intermédiaires douteux. Les Libanais Ziad Takieddine et Samir Traboulsi par exemple, dont les enquêteurs ont découvert des versements sur les comptes off-shore de l'accusé. A Gaubert, on prête un rôle de trésorier occulte, de « blanchisseur », chargé de réinjecter l'argent illicite dans le circuit légal. Son nom apparaît dans de célèbres affaires de financement politique : la campagne présidentielle de Balladur en 1995 (le procès s'est tenu en octobre : le procureur a requis contre lui quatre ans de prison dont deux fermes), et la campagne de Sarkozy en 2007, objet d'une information judiciaire sur des soupçons de financement par le régime du colonel Kadhafi. La veille de l'audience, Mediapart avait accusé Gaubert d'avoir reçu, en 2006, 440 000 euros en provenance de la Libye. L'intéressé avait aussitôt nié.

"JE NE ME RAPPELLE PLUS TROP"

Thierry Gaubert ne porte pas seulement des costumes sur mesure, de beaux mocassins ou une jolie cravate. Cheveux clairsemés ramenés en arrière, yeux perçants, cet homme de 68 ans a conservé des allures de dandy, silhouette svelte, élégance un peu surannée, façon de regarder la salle avec détachement, non sans une pointe d'ironie. Seule faute de goût, sa montre, bien trop voyante (lors d'une perquisition à son domicile, une douzaine ont été trouvées). *« Oui, j'aime les montres »*, déclare-t-il benoîtement au tribunal en haussant les épaules.

Son alter ego auprès de Nicolas Sarkozy, Brice Hortefeux, a gravi les échelons jusqu'à devenir ministre de l'Intérieur. Thierry Gaubert est resté à sa place, un soldat de l'ombre, et on suppose (à tort ?) qu'il fut plus jouisseur que guerrier. Son mariage l'a longtemps paré d'une aura de séducteur, d'aventurier : lui, le fils d'un dentiste juif venu de Roumanie, époux d'une princesse habituée des pages de « Point de vue-Images du monde ». A la barre, il concède que cette union fut *« un sésame »*, notamment quand il s'est agi d'ouvrir un compte à la prestigieuse banque Pictet : *« Je ne connaissais pas Genève, je ne pouvais pas ouvrir un compte là-bas, je n'étais pas connu, référencé. L'oncle de ma femme m'a introduit. »*

La femme *« sésame »*, elle, est assise près de ses avocats. Dans cette petite salle du palais de justice, il n'est pas question de princesse, encore moins de la petite-fille d'Umberto II, le dernier roi d'Italie, mais bien d'Hélène Karageorgevitch, contribuable française, sans patrimoine connu. Lors de la procédure de divorce, entre 2006 et 2014, elle avait « tout balancé » au juge Van Ruymbecke, qui instruisait le dossier sur l'argent de la campagne de Balladur : le réseau d'influence de son époux, ses amis richissimes, son train de vie, ses comptes en Suisse. *« Si je tombe, tu tombes ! »*, l'avait menacée Gaubert. A les voir réunis dans cette salle, on se dit qu'il avait vu juste. Durant les deux jours d'audience, les deux ex-époux n'ont pas échangé un regard.

▲ *La princesse Hélène de Yougoslavie, en 1992.*

Thierry Gaubert et Hélène Karageorgevitch sont accusés d'avoir détenu plusieurs comptes non déclarés en Suisse et un trust aux Bahamas (baptisé Cactus), propriétaire, entre autres, d'une maison en Colombie. Chacun de ces comptes avait été ouvert au nom de madame. Mais il s'avère que monsieur en était le véritable ayant droit. A la barre, l'ex-épouse se montre timide, bafouille. Sa défense évoque sa dyslexie, son *« niveau de lecture peu développé »*, ce qui expliquerait qu'elle n'aurait *« pas été en mesure de comprendre les documents qui lui ont été soumis »*. Elle dit : *« Je suis très étonnée d'être ici. Je faisais confiance à mon mari. Il m'a demandé d'ouvrir des comptes à l'étranger. Je n'ai pas pensé une seconde que c'était quelque chose de malhonnête. Maintenant je me rends compte que c'était une grosse erreur. »*

La ligne de défense de l'épouse un peu cruche agace la présidente. Plusieurs fois, elle lui demande *« d'être précise »*. *« A aucun moment vous ne vous rendez compte de quoi que ce soit. C'est ça votre position devant le tribunal ? – Mon mari me rassurait, il travaillait dans une banque, je ne me méfiais absolument pas. – Pourtant, ce n'est pas ce qui ressort de vos auditions précédentes. Vous aviez déclaré connaître le caractère frauduleux de ces opérations. – Je ne me rappelle plus trop. »*

Après l'entrée, le plat de résistance. Thierry Gaubert s'avance à la barre. Il reconnaît la fraude, nie le blanchiment. *« Je ne sais pas ce que c'est, le blanchiment »*, dit-il. L'écouter se justifier, c'est plonger dans un univers irréel, où des sommes faramineuses passent de poche en poche, de compte à compte, ➤➤

PIERRE GUILLAUD/AFP

▲ *La famille Gaubert en septembre 1999.*

▲ *Leur résidence de Nilo, en Colombie : « Un achat assez irraisonné », dit-il.*

de Genève aux Bahamas, sans que jamais ne soit avancée une raison autre que celle de l'amitié. Celle de Samir Traboulsi : *« Les hasards de la vie ont fait que je l'ai connu* [...] *Un jour il m'a dit : "Je voudrais te remercier pour ce que tu as fait pour moi."* » Ou celle de l'industriel Gustave Leven, aujourd'hui décédé : *« Monsieur Gustave Leven m'avait donné une somme il y a plusieurs années. » « Plusieurs années ? C'est-à-dire ? Quand ? Pour faire quoi ? »*, le coupe la présidente. Mais Thierry Gaubert ne se souvient plus.

Sur les conditions d'ouverture d'une société écran dans les îles Vierges britanniques, il dit ne rien y voir *« d'extraordinaire. C'est le banquier qui m'a dit : "C'est la procédure." – Vous voulez dire que votre responsabilité pénale est atténuée parce que ce n'est pas vous qui avez eu l'idée de ce montage ? – Il suffit de prendre les statuts de la société et mon nom apparaît. Ce n'est pas un écran si important que ça. – C'était un système de kit ? – Oui, voilà. – Ça veut dire quoi "oui voilà" ? Si ce n'était pas pour vous protéger, pourquoi ne pas avoir ouvert ce compte à votre nom ? »*, poursuit la présidente, pugnace.

Thierry Gaubert ne sait pas vraiment répondre. On en vient presque à regretter qu'il ne soit pas meilleur orateur. Il bredouille, hésite. Ses explications font sourire. Ainsi, quand on lui fait remarquer qu'il a retiré plus de 340 000 euros en espèces en 2000 et 2001 : *« Je ne me souviens plus de ce que j'ai fait ces années-là. En regardant, je me suis d'ailleurs dit la même chose : "Tiens, j'ai retiré beaucoup d'argent."* » Ou quand la procureure, Céline Guillet, se montre surprise par l'ampleur des investissements réalisés dans la maison colombienne (plus d'un million d'euros) : *« Oui, je n'avais pas conscience d'avoir dépensé autant d'argent. Il a fallu refaire la piscine, l'ancienne s'était effondrée. C'était un achat assez irraisonné, une aventure... »*

"QU'APPELEZ-VOUS 'ARGENT SALE' ?"

Thierry Gaubert a gagné beaucoup d'argent au cours de sa vie. Mais hormis son salaire annuel à la banque BPCE, où il s'occupait des relations publiques (220 000 euros), il ne peut produire aucune trace, aucun contrat justifiant les millions d'euros que ses amis fortunés lui ont versés au fil des années. *« On ne comprend jamais à quoi correspondent vos rentrées d'argent, si ce sont des commissions, des transactions,* s'agace la procureure. *L'impression que ça peut donner, c'est que tout cet argent est sale. – Je ne sais pas ce que vous appelez "argent sale". »*

Un monde ancien surgit alors. Celui que l'on voit dans un film comme « le Parrain » : les affaires s'y font entre messieurs bien habillés, on ne laisse aucune trace, aucun papier, « l'amitié » est érigée en valeur cardinale. *« C'était une autre époque,* reconnaît l'accusé. *Les choses étaient beaucoup plus faciles. Aujourd'hui, la fraude fiscale est presque considérée comme un crime. »* Plusieurs fois, il dit regretter d'avoir agi ainsi : *« J'avais conscience de la faute, pas de sa gravité. Mais je ne me suis jamais senti au-dessus des lois. »* Ces mêmes lois qu'il a pourtant bafouées, selon la procureure, des années durant. Contre le dandy, elle a requis deux ans de prison dont un ferme. Contre la princesse, huit mois de prison avec sursis. ■

WILLIAM STEVENS/GAMMA - EITAN ABRAMOVICH/AFP